

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Monsieur le Sénateur, Monsieur Le Maire Honoraire,

Je vous remercie de votre confiance et suis très honorée d'assurer la fonction de Maire de notre commune. J'assumerai la charge que le Conseil Municipal m'a confiée, avec écoute et dévouement, dans l'objectif de servir ses habitants et contribuer à leur bien-être.

Dans le cadre de la loi pour le non-cumul des mandats, Michel, tu choisis aujourd'hui, de conserver ton mandat parlementaire. Après avoir succédé à Monsieur Armand PAVEC, notre Maire Honoraire, qui pendant quinze années de mandat a marqué la vie de Plonéour-Lanvern et contribué à son développement, tu as assuré la fonction de Maire pendant vingt cinq années.

Tu as accompli un énorme travail en y consacrant beaucoup de temps et d'énergie. Sous ton impulsion, Plonéour-Lanvern a renforcé son dynamisme et son attractivité. Tu t'es beaucoup investi pour son développement, pour que les Plonéouristes y vivent dans un environnement de qualité. Nous sommes fiers de te compter parmi nous et sommes assurés que tu te consacreras pleinement à la défense de nos intérêts au plus haut niveau de la nation.

Au nom du Conseil Municipal, je te remercie pour le travail accompli toutes ces années pour notre commune.

J'ai une pensée pour Charles Clatz, notre ancien collègue, qui nous a quitté trop tôt. Il s'était notamment beaucoup investi pour la banque alimentaire.

Chers collègues de la majorité municipale, je sais que je peux compter sur votre détermination et vos compétences pour mener à bien les projets de la mandature. Les délégations telles que définies en début de mandat resteront identiques, et ainsi, partagées au sein de l'équipe. Je souhaite que le groupe de l'opposition participe à la vie de la municipalité de façon constructive pour notre commune.

Je tiens à souligner ici la qualité du travail réalisé par les services municipaux, en lien avec les élus.

Nous poursuivons le travail entrepris pour favoriser l'environnement et la vitalité économique de la commune. Nous soutiendrons le développement des activités dans les domaines de l'agriculture, l'artisanat, les services etc.

L'accroissement démographique et de l'habitat est une preuve de la vitalité de la commune. Nous poursuivons la rénovation des infrastructures de la commune. La révision actuelle du PLU contribuera à l'élaboration des futurs aménagements.

La vitalité du tissu associatif est une preuve supplémentaire du dynamisme de la commune. Nous serons attentifs au développement du milieu associatif. Les acteurs des associations contribuent très fortement à créer du lien social et de l'épanouissement pour l'ensemble de nos concitoyens.

Le fonctionnement et le développement de la commune nécessite des investissements qui seront fonction des capacités financières de la commune. Toutes les compétences seront assurées dans le cadre d'une gestion rigoureuse.

Par ailleurs, l'échelon communautaire est aujourd'hui un élément majeur du développement du territoire. De nombreuses compétences sont assumées par la Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden. Nous continuerons à travailler ensemble pour le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Ainsi chers collègues, nous allons poursuivre l'action pour développer le dynamisme de Plonéour-Lanvern, maintenir son attractivité et sa qualité de vie.

Josiane KERLOCH, Maire de Plonéour-Lanvern, le 1^{er} octobre 2017.